

## Certificat d'absence de fantômes

Par décret du Grand Conseil libre, autonome, indépendant et souverain des Mages sans Doigt dans le Rectum

Par la présente, l'auberge du Passage et tous ses recoins sombres et obscurs sont certifiés comme étant totalement libres de fantômes, revenants, esprits frappeurs, toilettes spectrales et autres anchois vampires cannibales.

La maîtresse-mage Muthséra Dunmer-Venue-de-Loïn, inspectrice en chef de l'hôtellerie pour la ville de Sadrih Mora, décrète que l'auberge du Passage est libre de toute entité maligne, hostile et issue d'un autre monde, exception faite de la forte odeur déplaisante en provenance du Siège de l'Hospitalité qui, malgré des relents nauséabonds que l'on pourrait croire étrangers à notre monde, a sans doute une origine bien terre à terre.

Signé,  
Maîtresse-mage Muthséra Dunmer-Venue-de-Loïn,  
représentante du Grand Conseil Libre, Autonome, Indépendant et Souverain des Mages sans Doigt dans le Rectum